

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Aithen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	3
Présents	25	Absents non représentés :	3
VOTANTS			28

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 31 Mars 2015, après convocation légale reçue le 25 mars 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),

Etaient Absents non représentés :

M. Françoise PANTAGNE, M. Lucien STANZIONE, Mme Isabelle VINSTOCK.
Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Demande d'une subvention supplémentaire auprès de la Direction
Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la Fontaine
du Gigot à Pernes les Fontaines**

Monsieur Didier CARLE, Vice-président, explique que par délibération N° DE/44/7.5/09.04.2013-29, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat a délibéré pour demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la Fontaine du Gigot à Pernes les Fontaines.

Par arrêté, Monsieur le Préfet de Région a autorisé la Communauté de Communes à faire exécuter les travaux de restauration sous contrôle de Monsieur l'Architecte des bâtiments de France de Vaucluse car cette fontaine de 1757, est classée aux monuments historiques depuis 2009.

Le montant estimatif des travaux de restauration pour la fontaine du Gigot s'élevait à 53.840.00 € HT, soit 64.392,64€ TTC. Une subvention de 16 440 € soit 30.53 % du montant subventionnable à hauteur de 53 840 € a été octroyée à la Communauté d Communes Les Sorgues du Comtat.

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**

Vu le constat de l'état du corps central de la Fontaine de Gigot, des travaux de restauration supplémentaires sont nécessaires pour la remise en état de la fontaine.

Le montant estimatif des travaux supplémentaires s'élève à 36 960 € HT soit 44 352.00 € TTC.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Didier CARLE, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président de la communauté de communes « Les Sorgues du Comtat » à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'octroi d'une subvention supplémentaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

